



Conseil économique et social

Distr. générale
17 mars 2017
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-septième session

Session d'organisation, 20 avril 2017

Session de fond, 5-30 juin 2017

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives au programme : évaluation

Évaluation thématique des commissions régionales

Rapport du Bureau des services de contrôle interne

Résumé

Le Bureau des services de contrôle interne a évalué l'intérêt et l'efficacité des travaux statistiques entrepris par les commissions régionales pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation et la mise en œuvre des objectifs de développement arrêtés au niveau international. L'évaluation a été réalisée au moyen d'enquêtes, d'entretiens, de visites sur le terrain, d'observations directes, d'études de cas, d'examen de documents et d'analyses de données secondaires.

Les commissions régionales offrent un cadre régional permettant de mettre en commun des données d'expérience et des pratiques dans le domaine statistique, et ont pour fonction d'appuyer les moyens dont disposent les États Membres pour produire, exploiter et diffuser des statistiques et améliorer la qualité de celles-ci.

Les commissions régionales ont considérablement renforcé les moyens de production de statistiques de haute qualité dont disposent les États Membres; toutefois, les activités visant à améliorer la diffusion et l'exploitation de statistiques ont été moins nombreuses et leurs résultats plus inégaux. Les commissions régionales se sont mises en relation avec les États Membres afin de faciliter la tenue d'un dialogue, la prise de décisions et la réalisation d'un consensus sur la mise en œuvre de normes et principes statistiques mondiaux et régionaux relatifs aux objectifs de développement arrêtés au niveau international.

* E/AC.51/2017/1.



Dans l'ensemble, les commissions régionales ont été très réceptives aux besoins d'appui des États Membres dans le domaine statistique dans la perspective de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment pour l'établissement de rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement. La mise en œuvre des objectifs de développement durable devrait entraîner un accroissement de la demande d'appui statistique. Bien qu'elles aient pu jusqu'à présent répondre à la demande des États Membres, les commissions régionales ne disposent pas de moyens suffisants pour faire face à cet accroissement prévu, en particulier dans certains domaines clés qui sont peu développés.

Si la coordination et la collaboration au sein des commissions régionales et entre celles-ci ont apporté des gains de productivité, des améliorations peuvent encore être réalisées à cet égard.

Compte tenu de ces défis, le BSCI fait aux commissions régionales les cinq recommandations principales suivantes :

- Renforcer leur appui dans les domaines de la diffusion et de l'exploitation de statistiques;
- Accroître leur capacité d'appui dans des domaines importants de la statistique qui sont relativement peu développés;
- Favoriser l'intégration des objectifs de développement durable dans les plans statistiques nationaux;
- Poursuivre le renforcement de leur collaboration interne;
- Renforcer la coopération entre elles.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction et objet de l'évaluation	4
II. Considérations générales	4
III. Méthode	6
IV. Résultats	8
A. Les commissions régionales ont considérablement renforcé la capacité des États Membres de produire des statistiques. Cependant, les activités visant à améliorer la diffusion et l'utilisation des statistiques à l'appui de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international ont été moins nombreuses, et leurs résultats ont été inégaux	8
B. Les commissions régionales se sont mises en relation avec les États Membres afin de faciliter le dialogue, la prise de décisions et la recherche d'un consensus sur la mise en œuvre de normes et de principes statistiques mondiaux et régionaux relatifs aux objectifs de développement arrêtés au niveau international	13
C. Les commissions régionales ont été très réceptives aux besoins d'appui statistique des États Membres, dans la perspective de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030	16
D. Les besoins en matière d'appui statistique devraient croître en vue de la réalisation des objectifs du Programme 2030, mais les commissions régionales ne seront pas en mesure d'apporter toute l'aide nécessaire aux États Membres	18
E. Bien que des gains de productivité aient été réalisés grâce à la coordination dans les commissions régionales et entre celles-ci, des progrès restent à faire	22
V. Conclusion	25
VI. Recommandations	26
Annexe	
Réponses des commissions régionales au rapport sur l'évaluation thématique	28

I. Introduction et objet de l'évaluation

1. La Division de l'inspection et de l'évaluation du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a décidé qu'il était nécessaire de procéder à une évaluation thématique des commissions régionales, à la suite des évaluations des activités de chacune des cinq commissions, et sur la base des conclusions d'une analyse des risques entreprise par le BSCI pour recenser les priorités en matière d'évaluation thématique du Secrétariat. Le Comité du programme et de la coordination a demandé que soit entreprise une évaluation thématique des travaux des commissions régionales, qui fera l'objet d'un examen à sa cinquante-septième session, en juin 2017 (voir [A/70/16](#)). Dans sa résolution [70/8](#), l'Assemblée générale a fait siennes les conclusions et recommandations du Comité sur l'évaluation.

2. Les évaluations du BSCI sont effectuées conformément aux résolutions [48/218 B](#), [54/244](#) et [59/272](#) de l'Assemblée générale, ainsi qu'à la circulaire [ST/SGB/273](#) du Secrétaire général portant création du BSCI, aux termes de laquelle le Bureau est habilité à prendre toute mesure qu'il juge nécessaire à l'exercice de ses fonctions, ainsi qu'à faire connaître les résultats obtenus. Le cadre des activités d'évaluation du Bureau est organisé par la circulaire intitulée « Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation » ([ST/SGB/2016/6](#), art. 7.1).

3. L'évaluation thématique avait pour objet de déterminer aussi exhaustivement et objectivement que possible l'intérêt et l'efficacité des travaux statistiques entrepris par les commissions régionales pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation et la mise en œuvre des objectifs de développement arrêtés au niveau international. Ce thème a été retenu à l'issue d'un processus exploratoire exposé dans le document préliminaire (voir IED-16-012). L'évaluation a été menée conformément aux normes et règles d'évaluation en vigueur dans le système des Nations Unies, qui ont été établies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

4. Les commissions régionales ont été invitées à présenter des observations sur le projet de rapport et ces observations ont été prises en considération lors de l'établissement de la version définitive du rapport. Les réponses officielles des commissions régionales figurent dans l'annexe.

II. Considérations générales

Historique et mandat

5. Les cinq commissions régionales, organes subsidiaires du Conseil économique et Social, sont les suivantes :

- Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), créée par les résolutions 37 (IV) et 414 (XIII) du Conseil économique et Social;
- Commission économique pour l'Europe (CEE), créée par la résolution 36 (IV) du Conseil économique et Social;
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), créée par les résolutions 106 (VI) et 1984/67 du Conseil économique et social;
- Commission économique pour l'Afrique (CEA), créée par la résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et Social et par les résolutions 718 (XXVI), 726 (XXVII), 779 (XXIX), 809 (XXXI) et 844 (XXXIX) de la Conférence des ministres de la CEA;

- Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), créée par les résolutions 1818 (LV) et 1985/69 du Conseil économique et Social.

6. Les commissions régionales ont pour mandat général d'encourager un développement global, équitable, intégré et durable fondé sur une coopération économique et sociale efficace dans leur région respective. Elles aident les États Membres à remédier aux carences existantes en matière de politiques publiques et à renforcer leur capacité de faire face aux problèmes de développement, et mettent à profit leur pouvoir de mobilisation pour offrir aux États Membres un cadre de débat dans lequel ils peuvent échanger leurs vues sur les questions économiques, sociales et environnementales liées au développement, dans leur région respective.

7. À l'appui de leur mandat, les commissions régionales exercent les trois fonctions transversales suivantes :

- a) Production de connaissances et de données, englobant la recherche et l'analyse, la production et le partage d'informations et la promotion de politiques;
- b) Formation de consensus au niveau régional, notamment par l'instauration de processus intergouvernementaux;
- c) Fourniture d'une assistance technique, englobant les services consultatifs et le renforcement des capacités dans les secteurs relatifs au développement.

Gouvernance et structure

8. Les États Membres exercent leur fonction de contrôle en participant aux sessions de leur commission régionale respective. Le personnel des commissions régionales porte à leur attention les questions essentielles, en vue de faciliter la prise de décisions et la mise en œuvre de celles-ci, des services de secrétariat étant offerts à cet effet. Chaque commission régionale tient une session annuelle ou biennale, et ses décisions finales sont communiquées à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et Social.

9. Chaque commission régionale est dirigée par un Secrétaire exécutif, qui a rang de Secrétaire général adjoint, secondé par deux Secrétaires exécutifs adjoints (exception faite de la CEE, qui ne dispose que d'un Secrétaire exécutif adjoint). Les cinq commissions comptent au total 45 sous-programmes et 53 divisions, pour sept domaines d'action communs : environnement et ressources naturelles, développement économique, coopération régionale, commerce et intégration, égalité des sexes, population, et statistiques.

Ressources

10. Le budget global et le budget du sous-programme de statistique varient considérablement d'une commission régionale à l'autre, comme le montre le tableau 1.

Tableau 1
Budgets (budget global et budget du sous-programme de statistique) par commission régionale, 2014-2015

	CESAO		CEA		CEE		CEPALC		CESAP	
	Milliers de dollars É.-U.	Nombre de postes	Milliers de dollars É.-U.	Nombre de postes	Milliers de dollars É.-U.	Nombre de postes	Milliers de dollars É.-U.	Nombre de postes	Milliers de dollars É.-U.	Nombre de postes
Budget global										
Budget ordinaire	72 073	260	148 955	548	72 532	196	114 050	486	105 280	428
Ressources extrabudgétaires	12 120	–	72 159	226	34 613	29	25 000	42	30 245	115
Total	84 194	260	221 115	774	107 145	225	139 050	530	135 526	543
Budget du sous-programme de statistique										
Budget ordinaire	4 201	16	9 136	38	9 284	27	5 579	26	5 018	23
Ressources extrabudgétaires	73	–	6 075	20	464	–	345	3	3 348	8
Total	4 274	16	15 211	58	9 748	27	5 924	29	8 367	31

Source : A/70/6 (Sect. 18 à 22).

Abréviations : CEA : Commission économique pour l'Afrique; CEE : Commission économique pour l'Europe; CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; CESAO : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

Programme de travail statistique

11. La statistique est essentielle pour les activités de recherche et d'analyse, de formation de consensus et de coopération technique que mènent les commissions régionales. Celles-ci appuient et facilitent les travaux de leurs organes statistiques respectifs qui établissent des liens entre les activités de la Commission de statistique, au niveau mondial, et la mise en œuvre des normes approuvées par la Commission, au niveau national. Dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'appui qu'apportent les commissions régionales aux États Membres pour adapter, mettre en œuvre et mesurer les progrès accomplis dans le cadre des plans nationaux de développement revêt une importance particulière car il influe sur la qualité des statistiques et des méthodes utilisées, ainsi que sur l'exploitation de méthodes et de sources des données nouvelles et novatrices connues sous le nom de Programme de transformation de la statistique officielle. Les commissions régionales mènent des activités visant à renforcer les moyens des États Membres pour produire, exploiter et diffuser des statistiques officielles, et offrent en outre un cadre régional pour mettre en commun des données d'expérience et des pratiques en matière de travaux statistiques.

III. Méthode

12. L'évaluation, qui a porté en particulier sur les travaux statistiques des commissions régionales visant à appuyer 134 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire des tranches inférieure et supérieure dans les cinq régions, avait pour objectif de répondre aux quatre questions suivantes :

a) Dans quelle mesure les commissions régionales ont-elles renforcé de façon efficace les moyens dont disposent les États Membres pour produire, diffuser

et exploiter des statistiques afin de favoriser la mise en œuvre des objectifs de développement arrêtés au niveau international? Le critère d'efficacité à cet égard était le fait d'avoir contribué au renforcement des systèmes statistiques des États Membres;

b) Dans quelle mesure les travaux statistiques des commissions régionales ont-ils contribué de façon efficace à l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dans leur région respective? Le critère d'efficacité à cet égard était le fait d'avoir facilité la tenue de débats productifs et la prise de décisions par les organismes statistiques et appuyé le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement arrêtés au niveau international ainsi que l'établissement de rapports y relatifs, dans la perspective de l'adoption du Programme 2030;

c) Dans quelle mesure les commissions régionales ont-elles coordonné leurs travaux statistiques entre leurs domaines sectoriels et intégré ces travaux dans lesdits domaines, de façon efficace et efficiente? Le critère d'efficacité à cet égard était le fait d'avoir utilisé les statistiques pour renforcer le travail des autres divisions organiques au sein des commissions régionales, et le critère d'efficience était le fait de s'être doté des structures nécessaires permettant de faciliter la coordination entre les divisions dans le domaine statistique;

d) Dans quelle mesure les travaux statistiques des commissions régionales étaient-ils adaptés aux besoins et priorités des États Membres, en particulier en ce qui concerne les travaux préparatoires menés dans le cadre du Programme 2030? Le critère à cet égard était le fait d'avoir répondu aux besoins des États Membres.

13. L'évaluation a été effectuée selon plusieurs méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives et a essentiellement porté sur les quatre dernières années. Les résultats ont été obtenus par recoupement de diverses sources de données. Les méthodes de collecte des données étaient les suivantes :

a) Des missions, envoyées dans trois commissions régionales (CEPALC, CESAP et CEE);

b) Des entretiens : 73 entretiens semi-directifs menés soit en face à face, soit par téléphone, auprès de membres du personnel des commissions régionales et de représentants des partenaires de l'ONU, des administrations des États Membres et d'autres parties intéressées;

c) Des enquêtes en ligne, réalisées :

i) Auprès d'un échantillon non aléatoire du personnel des commissions régionales¹;

ii) Auprès des représentants d'organismes nationaux de statistique des 134 pays ayant pris part à l'évaluation²;

d) Des examens de documents : examens structurés de documents essentiels, notamment de rapports d'organismes statistiques, de rapports sur des projets et de documents ayant trait aux stratégies nationales de développement de la statistique;

¹ Le formulaire de l'enquête menée auprès du personnel a été envoyé à un échantillon non aléatoire de 233 fonctionnaires travaillant dans le domaine des statistiques, que ce soit dans les divisions de statistique ou dans d'autres divisions; 166 ont répondu, soit un taux de réponse de 71 %.

² Sur les 134 organismes nationaux de statistique auxquels le formulaire de l'enquête a été envoyé, 39 ont répondu, soit un taux de réponse de 29 %. Ce taux de réponse était faible mais des données ont également été recueillies auprès d'autres sources (entretiens, observation directe, examen approfondi de documents).

e) Des études de cas : études de cas approfondies, portant sur 14 pays, fondées sur des données recueillies au moyen d'entretiens, d'enquêtes, d'examen de documents, de sources de données secondaires, et de comparaisons des résultats obtenus par pays ainsi que des facteurs ayant contribué à ces résultats;

f) Des analyses de données secondaires : analyses de données relatives aux programmes, autres évaluations, données budgétaires et données issues de rapports sur l'exécution des programmes des commissions régionales;

g) Observation directe d'une conférence régionale et d'une conférence tenue au Siège sur les mégadonnées et la révolution des données.

IV. Résultats

A. **Les commissions régionales ont considérablement renforcé la capacité des États Membres de produire des statistiques. Cependant, les activités visant à améliorer la diffusion et l'utilisation des statistiques à l'appui de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international ont été moins nombreuses, et leurs résultats ont été inégaux**

Les commissions régionales ont considérablement renforcé la capacité des États Membres de produire des statistiques de qualité

14. Les commissions régionales ont grandement contribué au renforcement des moyens dont disposent les États Membres pour améliorer la qualité et la production des statistiques, conformément à leur mandat consistant à soutenir la réalisation et le suivi des objectifs de développement arrêtés au niveau international, ainsi que l'établissement de rapports à ce sujet. Entre 2012 et 2015, les commissions régionales ont mené environ 200 activités de renforcement des capacités et répondu à plus de 500 demandes d'assistance technique, afin d'améliorer les systèmes statistiques des États Membres. Lors des entretiens, les parties prenantes et le personnel des commissions régionales ont indiqué que le renforcement des capacités était l'un des trois points forts de l'activité statistique des commissions, au même titre que leur proximité avec les États Membres et leurs compétences techniques sur les statistiques.

15. Les États Membres se sont déclarés satisfaits de l'appui apporté par les commissions régionales pour améliorer la production de statistiques. Lors des entretiens, les représentants de 10 des 14 organismes nationaux de statistique ayant participé aux études de cas ont affirmé que les activités statistiques des commissions régionales les avaient aidé à renforcer leur capacité de produire des statistiques de qualité aux fins de la prise de décisions et de l'élaboration de politiques. En outre, la grande majorité des représentants des organismes nationaux de statistique interrogés (96 %) ont jugé favorablement les activités de renforcement des capacités et l'assistance technique fournies par les commissions régionales en matière de production de données, 63 % d'entre eux estimant que cet appui avait permis une forte amélioration et 33 %, une certaine amélioration de leur production de statistiques. Les représentants des parties prenantes interrogés ont déclaré que les commissions régionales avaient apporté un appui méthodologique et technique efficace, notamment pour ce qui est de recueillir et d'établir des statistiques économiques, ainsi que certaines statistiques sociales et démographiques régies par des normes bien établies au niveau mondial. Il s'agit notamment du Système de comptabilité nationale, des Principes et recommandations concernant les

recensements de la population et des logements et des Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil.

16. S'appuyant sur des compétences acquises de longue date dans les domaines traditionnels de la statistique, les commissions régionales ont également été en mesure de se positionner en tant qu'organes de normalisation, établissant des directives méthodologiques, des manuels et des pratiques optimales afin de soutenir les activités de renforcement des capacités. Les cinq commissions régionales ont fait paraître des publications dans ce domaine. Par exemple, la CEE a publié des directives visant à harmoniser les enquêtes sur les budgets-temps et des guides sur la mesure de la production mondiale et du capital humain, la CESAO, un manuel sur l'analyse des comptes de transferts nationaux et la CEPALC, un manuel sur les méthodes d'établissement d'indices des prix.

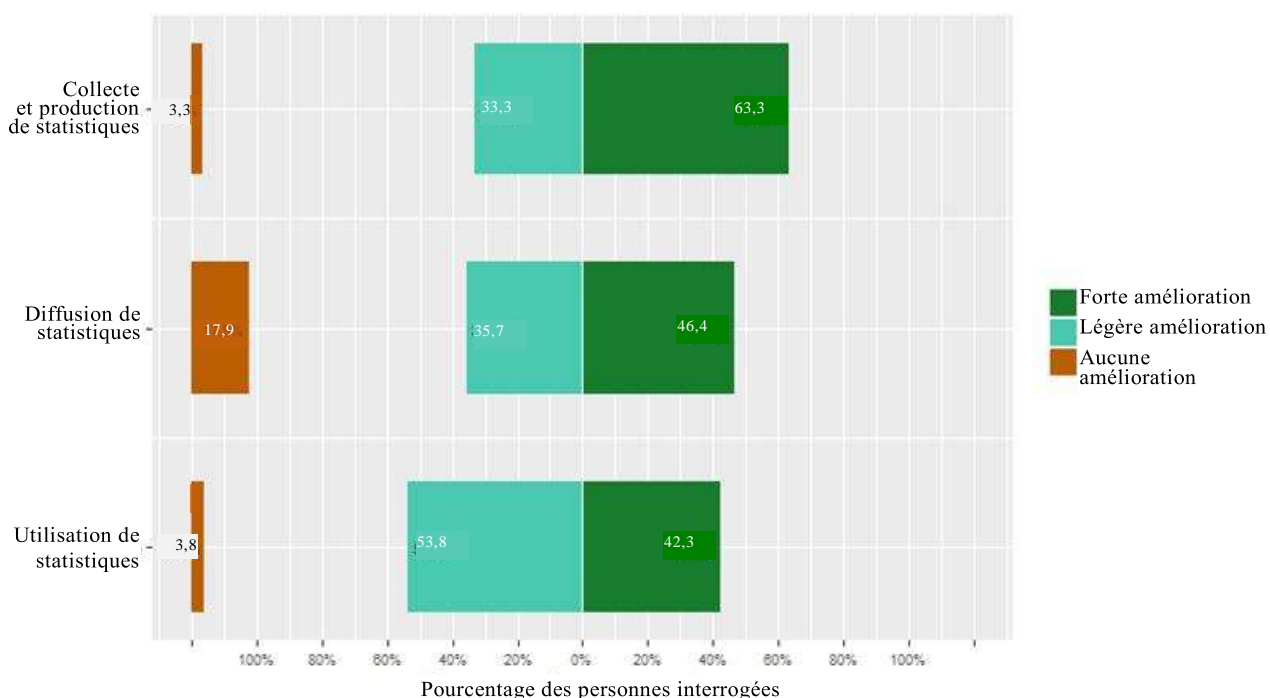
17. Les commissions régionales se sont également efforcées de moderniser la production de statistiques traditionnelles. La CEE a créé le Groupe de haut niveau sur la modernisation de la statistique officielle, qui comprend de nombreux sous-groupes et mène des projets dans des domaines prioritaires intéressant également d'autres régions. Par exemple, la CEE et la CESAO, agissant en partenariat avec d'autres organismes, ont encouragé l'adoption d'un système informatique pour l'établissement des comptes nationaux, ERETES. La CESAO a soutenu l'utilisation du Modèle générique du processus de production statistique afin d'harmoniser les systèmes d'indices des prix. Dans le domaine des données démographiques et des statistiques de recensement, la CEPALC a mené des activités interrégionales de sensibilisation afin de mettre en service son logiciel REDATAM (système de recherche par micro-ordinateur des données de recensement pour des zones de faible étendue), et la CEA a enregistré des progrès dans le domaine des technologies géospatiales et mobiles.

L'appui que les commissions régionales ont apporté aux États Membres en matière de diffusion et d'utilisation des statistiques a été moins efficace

18. D'après le Plan d'action de Busan pour la statistique, adopté au quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu à Busan (République de Corée) en 2011, il est essentiel d'améliorer la diffusion et l'utilisation de données dans tous les domaines et à tous les niveaux de l'administration publique, pour élaborer des systèmes nationaux de statistiques intégrés et formuler des politiques fondées sur des données factuelles. Comme le montre la figure I, la majorité des organismes nationaux de statistique interrogés ont déclaré que les commissions régionales les avaient aidés à améliorer la diffusion (82 %) et l'utilisation des statistiques (96 %). Soixante-trois pour cent d'entre eux estimaient que l'efficacité de l'aide s'était fortement améliorée dans le domaine de la production de statistiques contre 46 % et 42 %, respectivement, pour ce qui est de la diffusion et de l'utilisation de statistiques. L'enquête a également révélé que 17 % des organismes nationaux de statistique n'avaient constaté « aucune amélioration » de l'efficacité de l'aide apportée dans le domaine de la diffusion des données.

Figure I
Efficacité de l'assistance fournie par les commissions régionales en matière de production, de diffusion et d'utilisation de statistiques

(Pourcentage)



Source : Enquête menée auprès des organismes nationaux de statistique par le Bureau des services de contrôle interne.

19. Seuls quelques-uns des membres du personnel des organismes nationaux de statistique et des commissions régionales interrogés ont été en mesure de donner des exemples concrets de l'assistance fournie en matière d'amélioration de la diffusion des statistiques; les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique n'ont pas été aussi nombreuses dans ce domaine que dans celui de la production de données. Les exemples ci-après ont été cités : la CEPALC a mené des activités de formation en vue d'améliorer l'analyse et la diffusion des statistiques sur la population et le développement; la CEE a fourni des services consultatifs et organisé des ateliers dans le cadre de l'élaboration de sites Web conviviaux en Europe de l'Est, dans le Caucase et en Asie centrale, et élaboré les guides de la série « Making Data Meaningful » sur la communication efficace des statistiques officielles; des profils de pays ont été établis. Le personnel des commissions régionales interrogé a mis en avant les facteurs externes qui nuisaient à la diffusion des statistiques, notamment l'insuffisance des infrastructures nationales et les contraintes techniques de certains pays membres.

20. Afin de renforcer la capacité d'utiliser les statistiques, les cinq commissions régionales ont incité les États Membres à élaborer leur politique économique sur la base de la comptabilité nationale. On trouvera ci-après des exemples illustrant la manière dont les commissions régionales ont renforcé l'utilisation des statistiques :

a) Projet d'établissement d'indices de prix au niveau infranational en Égypte, aux Émirats arabes unis et au Soudan, afin de donner aux décideurs un outil permettant de comparer les indicateurs de bien-être et de pauvreté et des indicateurs socioéconomiques connexes, soutenu par la CESAO;

b) Perfectionnement de l'indice de vieillissement actif afin de guider l'élaboration de lois pertinentes aux niveaux infranational et national, avec l'appui de la CEE, et en collaboration avec la Commission européenne et le Centre européen de recherche en politique sociale;

c) Promotion de l'élaboration de politiques fondées sur les faits dans les domaines de l'équité du traitement des deux sexes, de l'élimination de la pauvreté et de l'économie, et ajustement du barème des traitements des fonctionnaires à la lumière de la version actualisée de l'indice des prix à la consommation pour les îles Galapagos (Équateur), avec l'appui de la CEPALC;

d) Prise en compte de statistiques ventilées par sexe dans les politiques de finances publiques des pays africains sur la base des données de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, avec l'appui de la CEA;

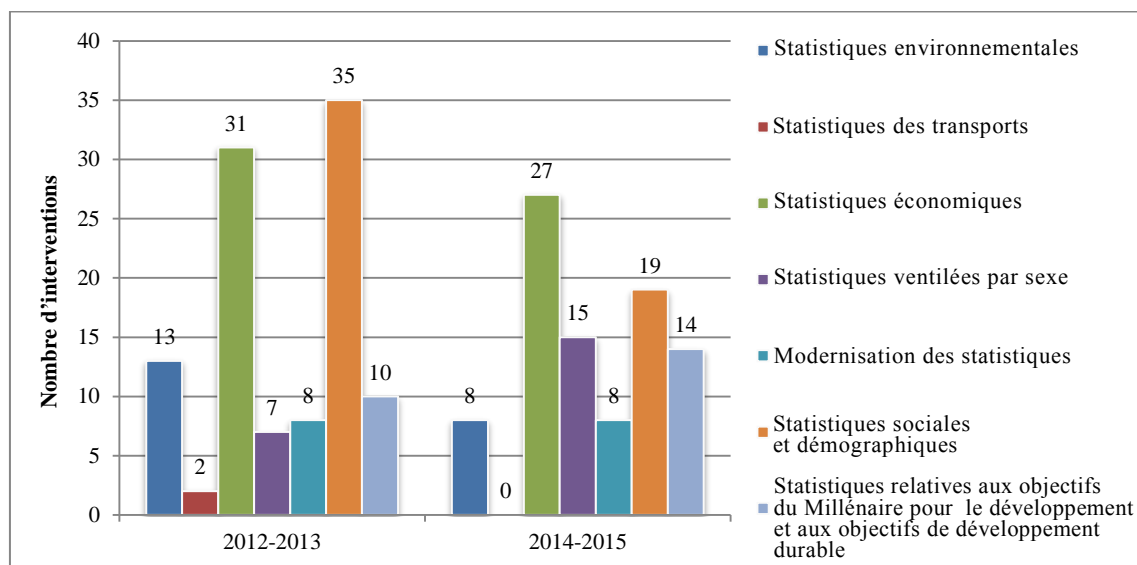
e) Organisation d'ateliers de formation régionaux et sous-régionaux sur la diffusion et l'utilisation de données relatives au recensement de la population, avec l'appui de la CESAP, et en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population.

21. Certains chefs des organismes nationaux de statistique interrogés ont souligné qu'un soutien accru était nécessaire pour renforcer l'utilisation des statistiques. Ils ont indiqué que la faible participation des principaux décideurs aux manifestations de renforcement des capacités statistiques était un signe que les statistiques n'étaient pas pleinement exploitées dans la prise de décisions; ils ont donc recommandé d'aborder le renforcement des capacités dans le cadre d'une approche multipartite afin d'encourager un recours accru aux statistiques.

Les commissions régionales, dans le cadre de leurs activités d'appui, se sont moins investies dans le suivi des évaluations statistiques et dans des domaines moins développés de la statistique

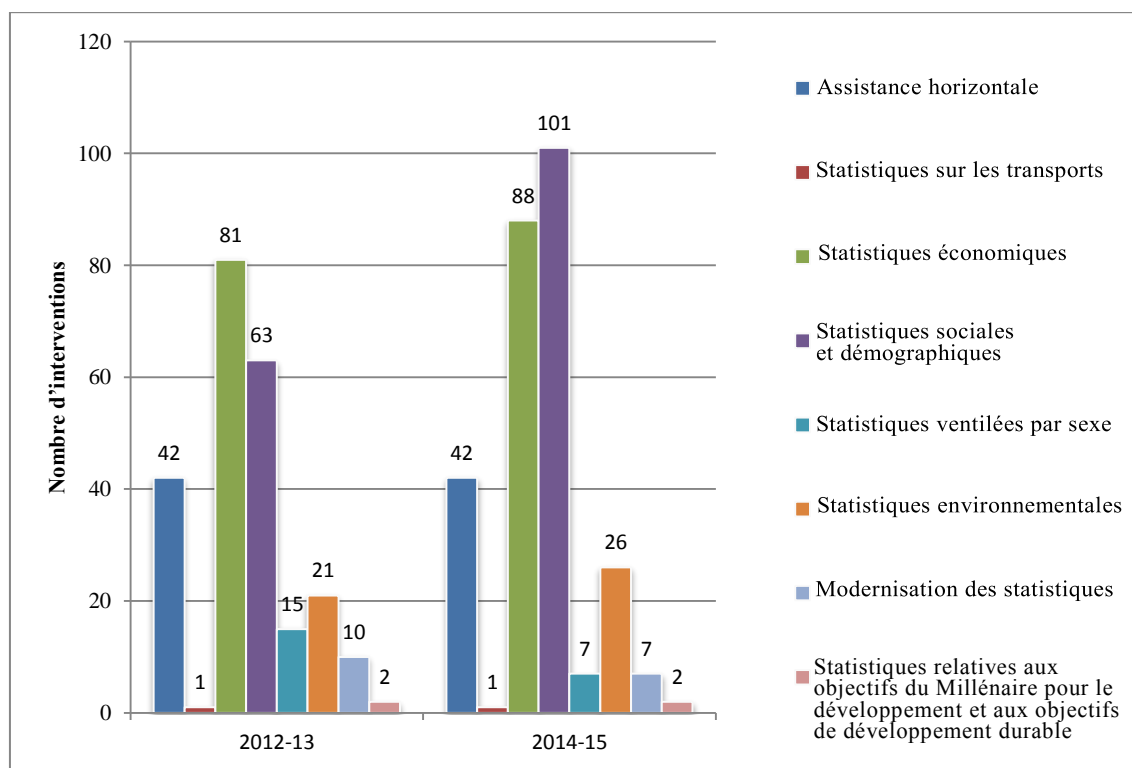
22. Les commissions régionales ont consacré moins d'activités au renforcement des moyens de production des statistiques dont disposent les États Membres dans des domaines relativement peu développés, tels que les statistiques environnementales et les statistiques ventilées par sexe. En ce qui concerne les statistiques environnementales, les commissions régionales ont entrepris une série d'activités thématiques dans les domaines suivants : Système de comptabilité environnementale et économique (CEE, CESAP, CEPALC et la CEA), statistiques relatives aux émissions et aux déchets (CEE), base de données sur les indicateurs de rendement énergétique (CEPALC), statistiques sur l'eau et l'énergie (CESAO) et données relatives à la réduction des risques de catastrophe (CEPALC, CEE et CESAP). Cependant, au cours des deux dernières périodes biennales et conformément à leur mandat, les commissions régionales ont davantage axé leurs activités de renforcement des capacités et d'assistance technique sur les statistiques économiques et sociales que sur les statistiques environnementales et les statistiques ventilées par sexe, qui n'ont représenté respectivement que 10 % et 6 % de la totalité de l'appui fourni (voir fig. II et III). Il est important d'en faire mention, car les statistiques environnementales sont nécessaires à l'établissement d'indicateurs pour près de la moitié des objectifs de développement durable. Les figures II et III montrent que l'appui à la modernisation des statistiques est un domaine qui a été encore plus délaissé.

Figure II
Activités de renforcement des capacités fournies par les commissions régionales, par domaine d'intervention, 2012-2015



Source : Données provenant des commissions régionales et du Système intégré de suivi.

Figure III
Activités d'assistance technique fournies par les commissions régionales, par domaine d'intervention, 2012-2015



Source : Données provenant des commissions régionales et du Système intégré de suivi.

23. Les commissions régionales ont soutenu les capacités statistiques d'ensemble des États Membres en réalisant des évaluations des systèmes statistiques nationaux et des stratégies nationales de développement de la statistique ou en y participant, bien que les suites données aux recommandations issues de ces évaluations aient été limitées. Il est essentiel de prendre en compte les recommandations issues des évaluations globales et des évaluations par les pairs dans les futures stratégies nationales de développement de la statistique si l'on veut que ces évaluations aient un impact maximum. Cependant, les commissions régionales n'ont pas systématiquement apporté une aide au suivi des recommandations pour faire en sorte que celles-ci soient appliquées de manière à renforcer les systèmes statistiques³, au risque de limiter les bénéfices à long terme de leur action. En outre, moins d'un tiers des organismes nationaux de statistique interrogés ont déclaré avoir bénéficié de l'appui des commissions régionales pour mettre en place ou améliorer leur stratégie nationale de développement de la statistique.

B. Les commissions régionales se sont mises en relation avec les États Membres afin de faciliter le dialogue, la prise de décisions et la recherche d'un consensus sur la mise en œuvre de normes et de principes statistiques mondiaux et régionaux relatifs aux objectifs de développement arrêtés au niveau international

Les commissions régionales ont favorisé le dialogue entre les États Membres, ainsi que la prise de décisions concernant les statistiques relatives aux objectifs de développement durable

24. Les commissions régionales ont joué un rôle important pour ce qui est de promouvoir le dialogue technique sur les statistiques relatives aux objectifs de développement arrêtés au niveau international. En appuyant et en facilitant la tenue de réunions entre les organismes régionaux de statistique, elles ont stimulé les débats et les échanges entre les États Membres. Elles ont organisé d'importants rassemblements régionaux en vue de faire avancer les travaux statistiques, notamment les événements suivants : la Réunion de haut niveau sur l'amélioration des registres et statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique et la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, respectivement organisées en 2012 et 2014 par la CESAP; les conférences ministérielles africaines sur les registres et les statistiques de l'état civil, organisées par la CEA en 2012 et 2015; les sessions de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, organisées par la CEPALC en 2013 et en 2015; la réunion du Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale; la Conférence des statisticiens européens, organisée en 2015 par la CEE, à l'issue de laquelle a été adoptée une déclaration sur le rôle des organismes nationaux de statistique dans la mesure et le suivi des objectifs de développement durable; et les première et deuxième réunions du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, organisées par la CEA en 2015 et 2016.

25. En réunissant des spécialistes des organismes nationaux de statistique à l'occasion de rencontres de haut niveau et de réunions de groupes d'experts, les

³ La CEE a fait quelques progrès dans le suivi de l'application des recommandations issues des évaluations globales des systèmes statistiques nationaux, mais ils ont été limités en raison de restrictions financières.

commissions régionales ont favorisé et encouragé la mise en commun de données d'expérience et de pratiques relatives aux besoins et aux priorités régionaux en matière de statistiques, ainsi que la fourniture d'un appui statistique aux niveaux bilatéral et multilatéral. Au cours des débats, les commissions régionales ont fourni des orientations et un soutien aux spécialistes sur des sujets importants. Dans l'ensemble, elles ont contribué à l'adoption de décisions et d'accords visant à faire progresser les programmes régionaux de statistique dans des domaines très divers :

- a) Registres et statistiques de l'état civil;
- b) Statistiques de la pauvreté;
- c) Modernisation des systèmes statistiques;
- d) Statistiques démographiques et recensements de la population et des logements de 2020;
- e) Statistiques environnementales et agricoles;
- f) Statistiques sociales et statistiques ventilées par sexe;
- g) Information géospatiale;
- h) Mesure des phénomènes extrêmes et des catastrophes;
- i) Statistiques de la gouvernance, de la paix et de la sécurité.

26. Les commissions régionales ont aidé les organismes de statistique à prendre des décisions sur l'application, au niveau régional, des règles et des normes statistiques mondiales, et à adopter des méthodes communes dans différents domaines d'action, veillant ainsi à ce que les régions respectent leurs obligations concernant la réalisation et le suivi des objectifs de développement arrêtés au niveau international. Les rapports des trois dernières sessions des organismes statistiques de chaque commission régionale ont révélé que les États Membres avaient adopté un certain nombre de décisions, visant notamment à : promouvoir l'harmonisation des statistiques économiques, sociales et environnementales, des statistiques ventilées par sexe et des statistiques de la pauvreté; améliorer la qualité des enquêtes sur les ménages et des données de recensement; approuver un ensemble d'indicateurs de base concernant l'égalité des sexes; renforcer les statistiques démographiques et élaborer des méthodes pour les statistiques agricoles. Ces mesures ont inscrit le renforcement des statistiques dans une perspective régionale.

Les commissions régionales sont parvenues à un consensus sur d'importantes questions de statistique, ce qui a contribué au renforcement des systèmes nationaux de statistique

27. Les commissions régionales ont aidé les États Membres à parvenir à un consensus sur des accords et des résolutions qui ont permis d'améliorer les systèmes nationaux de statistique de leurs groupes régionaux. Au cours des trois dernières sessions des organes de statistique de chaque région, les États Membres sont parvenus à un consensus sur 833 mesures, comme indiqué dans le tableau 2. En particulier, ils ont adopté 225 recommandations, résolutions ou décisions; pris note de 97 réalisations; pris en compte 221 questions; et demandé que 109 mesures soient prises par le Secrétariat et 181 par les États Membres. Il a notamment été demandé aux États Membres de prendre des mesures visant à : créer des synergies entre la Conférence statistique des Amériques et d'autres organes subsidiaires de la CEPALC, afin de renforcer les systèmes statistiques dans la région (voir LC/L.4154); inviter les pays africains à allouer des fonds pour soutenir la mise en œuvre du projet régional de cinq ans sur la comptabilité nationale (voir [E/ECA/STATCOM/3/21](#)). Un appel a été lancé afin que le Secrétariat demande à la

CEPALC d'élaborer un projet de cadre régional de suivi des statistiques pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir LC/1.4154). Le Comité de statistique de la CESA0 a formulé une recommandation sur l'importance de doter les organismes nationaux de statistique des ressources nécessaires pour mettre en œuvre un programme de développement pour l'après-2015 (voir [E/ESCWA/SD/2015/IG.1/7](#)).

Tableau 2
Mesures mentionnées dans les rapports des organes de statistique des commissions régionales, 2012-2016

Commission régionale	Mesures							Total
	Résolutions et décisions	Accords et recommandations	Appels en faveur de l'adoption de mesures par le Secrétariat	Appels en faveur de l'adoption de mesures par les États Membres	Résultats et réalisations	Questions prises en compte		
CESAP	26	6	2	6	21	–	61	
CEPALC	2	66	13	60	45	113	299	
CEE	–	40	15	34	20	76	185	
CEA	–	61	39	60	11	32	203	
CESA0	–	24	40	21	–	–	85	
Total	28	197	109	181	97	221	833	

Source : Enquête menée auprès des organismes statistiques des commissions régionales par le Bureau des services de contrôle interne.

Abréviations : CEA = Commission économique pour l'Afrique; CEE = Commission économique pour l'Europe; CEPALC = Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; CESA0 = Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et CESA P = Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

28. Grâce au travail essentiel qu'elles ont accompli en vue de parvenir à un consensus sur les problèmes statistiques et de trouver des solutions pour renforcer les capacités des organismes nationaux de statistique, les commissions régionales ont facilité l'adoption et l'approbation de méthodes et de stratégies régionales qui ont aidé les régions et les pays à progresser vers la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable. On trouvera des exemples de ces méthodes et stratégies au tableau 3.

Tableau 3
Exemples de stratégies et de méthodes régionales clefs approuvées par les organismes statistiques des commissions régionales, 2012-2015

CESAP	Ensemble de statistiques démographiques et sociales de base et stratégie d'amélioration
	Approche modulaire et centrée sur l'intégration afin d'améliorer les statistiques environnementales
	Ensemble de statistiques économiques de base et Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique

CEPALC	<p>Mise au point du logiciel REDATAM 7 (système de recherche par micro-ordinateur des données de recensement pour des zones de faible étendue)</p> <p>Dispositions du Consensus de Saint-Domingue concernant les enquêtes sur les budgets-temps et l'établissement de comptes satellites sur le travail non rémunéré</p> <p>Stratégie d'amélioration des statistiques agricoles et rurales</p>
CEE	<p>Recommandations sur les statistiques relatives aux changements climatiques</p> <p>Résultats de l'examen approfondi des indicateurs précurseurs, synthétiques et psychologiques pour les statistiques officielles</p> <p>Déclaration sur le rôle des organismes nationaux de statistique dans la mesure et le suivi des objectifs de développement durable</p>
CEA	<p>Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique</p> <p>Plan d'action régionale pour l'Afrique visant à améliorer les statistiques agricoles et rurales</p> <p>Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil</p>
CESAO	<p>Appui à l'amélioration des cadres institutionnels nationaux pour les statistiques officielles</p> <p>Construction et gestion d'infrastructures statistiques (y compris métadonnées, registres, systèmes d'information géographique et recensements de la population)</p> <p>Amélioration de la production de statistiques sociales et adoption de normes statistiques nouvelles ou révisées et de classifications socioéconomiques générales</p>

Source : Enquête menée auprès des organes statistiques des commissions régionales par le Bureau des services de contrôle interne.

Abréviations : CEA = Commission économique pour l'Afrique; CEE = Commission économique pour l'Europe; CEPALC = Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; CESAO = Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et CESAP = Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

C. Les commissions régionales ont été très réceptives aux besoins d'appui statistique des États Membres, dans la perspective de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Les commissions régionales ont appuyé l'établissement de rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement

29. Pour appuyer le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'établissement de rapports sur son état d'avancement, les commissions régionales ont fourni des conseils techniques en vue d'élargir l'accès aux données et d'améliorer la qualité de ces dernières, renforcé les moyens des États Membres en matière de statistiques, partagé des exemples de bonnes pratiques et fourni un certain nombre d'outils et de directives. Elles ont par exemple tenu des ateliers sur le rapprochement des données, parrainé des cours et des séminaires sur le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement aux échelles régionale, sous-régionale et nationale, renforcé la collaboration dans les systèmes statistiques en matière d'échange de données et fourni un appui aux réunions d'experts consacrées aux indicateurs. Comme indiqué dans le tableau 4, ces activités ont

contribué à l'amélioration globale de la qualité et de la disponibilité des données régionales sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

Tableau 4

Exemples d'amélioration des données régionales sur les OMD

CEA	Tous les pays d'Afrique disposent d'au moins 3 points de données sur 30 indicateurs ou plus
CESAP	Amélioration de la base de connaissances dont disposent les décideurs pour contribuer à la réalisation des objectifs
CEE	La Conférence des statisticiens européens a adopté des directives sur la méthode à suivre pour mesurer le développement durable et a mis en ligne une base données et un guide accessibles à tous visant à donner des conseils en matière de présentation de métadonnées pour les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement.
CEPALC	26 pays de la région ont créé des indicateurs de suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Source : Examen des rapports sur l'exécution des programmes du Bureau des services de contrôle interne.

Abréviations : CEA = Commission économique pour l'Afrique; CEE = Commission économique pour l'Europe; CEPALC = Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; CESAO = Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

30. Les commissions régionales, agissant en collaboration avec l'ONU et les organismes apparentés et avec d'autres organisations internationales, ont dirigé la coordination des rapports régionaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui contiennent d'importantes données sur les progrès réalisés par chaque région dans les différents domaines d'action. Toutefois, les États Membres qui ne sont pas dotés de systèmes suffisamment efficaces pour suivre et mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement auront des difficultés à établir leurs rapports sur les objectifs de développement durable.

Les commissions régionales sont très réceptives aux besoins des États Membres en matière d'appui statistique

31. En effet, elles ont œuvré à améliorer la qualité des données statistiques des États Membres et ont renforcé les capacités de ces derniers à produire, diffuser et exploiter des données fiables pouvant éclairer la prise de décisions et l'adoption de politiques. D'après l'enquête menée auprès des organismes nationaux de statistique, 57 % de ceux qui ont donné une opinion sur les activités menées par leur commission régionale respective en matière de statistique pour répondre aux besoins et aux priorités de leur pays se sont déclarés satisfaits⁴. Par ailleurs, il est ressorti des entretiens tenus avec les fonctionnaires de ces organismes que 60 % d'entre eux estimaient que les travaux de leur commission régionale correspondaient aux besoins de leur gouvernement. Ils ont déclaré que les commissions régionales étaient réceptives aux demandes d'aide qu'elles recevaient et faisaient tout leur possible pour apporter des solutions aux problèmes rencontrés. Il est ressorti de l'examen des cinq rapports les plus récents des organismes régionaux de statistique que les besoins et les priorités des États Membres avaient été pris en compte dans l'ordre du jour et dans les sujets de discussion proposés par les commissions régionales, comme en témoigne l'adoption des projets d'ordre du jour et de programmes de travail. Les fonctionnaires des commissions régionales

⁴ Un quart des répondants n'ont pas émis d'avis sur la question, et une faible minorité a jugé l'aide apportée insuffisante.

qui ont répondu à l'enquête ont déclaré dans leur grande majorité (89 %) que l'aide apportée aux États Membres en matière de statistique répondait directement aux besoins et priorités de ces derniers.

32. En prévision du programme de développement pour l'après-2015, les commissions régionales avaient favorisé le dialogue entre les États Membres et les avaient aidés à prendre des décisions et à adopter une position régionale qu'ils ont par la suite défendue lors des négociations concernant le Programme 2030. Après l'adoption des objectifs de développement durable, les commissions régionales se sont activement employées à élaborer des stratégies, des directives et des plans globaux pour définir la façon dont elles aideraient les États Membres à mettre en œuvre les objectifs, à suivre les progrès réalisés et à établir des rapports à ce sujet. En outre, les rapports des organismes de statistique montrent que les commissions régionales ont pris l'initiative d'établir des cadres statistiques ambitieux pour aider les États Membres à mesurer les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs de développement durable et à établir les rapports y relatifs. En outre, les commissions régionales s'intéressent de près à la façon dont les futurs rapports régionaux devront être établis, puisqu'ils porteront désormais sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et non plus des objectifs du Millénaire pour le développement.

Les commissions régionales sont les plus qualifiées lorsqu'il s'agit d'apporter un appui statistique aux États Membres

33. Les parties intéressées qui ont répondu à l'enquête ou participé aux entretiens ont estimé que les commissions régionales présentaient six atouts déterminants pour la réalisation de leurs activités de statistique : leur crédibilité et leur neutralité, notamment parce qu'elles offrent un cadre de dialogue régional; leur aptitude à mobiliser et à faciliter un consensus régional; leurs compétences techniques en matière de statistique; leur contribution à l'établissement de normes et de recommandations statistiques; le rôle qu'elles jouent dans le renforcement des capacités dans divers domaines de la statistique; et les contacts directs qu'elles entretiennent avec les États Membres. Toutes se sont également accordées à dire qu'il fallait tirer pleinement partie des atouts offerts par les commissions régionales pour aider les pays membres à mettre en œuvre le Programme 2030.

D. Les besoins en matière d'appui statistique devraient croître en vue de la réalisation des objectifs du Programme 2030, mais les commissions régionales ne seront pas en mesure d'apporter toute l'aide nécessaire aux États Membres

Les besoins en matière d'appui statistique devraient croître en vue de la réalisation des objectifs de développement durable

34. En vue de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la plupart des organismes nationaux de statistique ayant répondu à l'enquête (77 %) ont indiqué que les commissions régionales seraient le fournisseur principal d'appui statistique pour ce qui est de la réalisation des objectifs de développement durable et de son suivi, et ont désigné les domaines principaux dans lesquels elles devraient apporter un appui important. Les représentants des États Membres interrogés ont mentionné les mêmes domaines, à savoir :

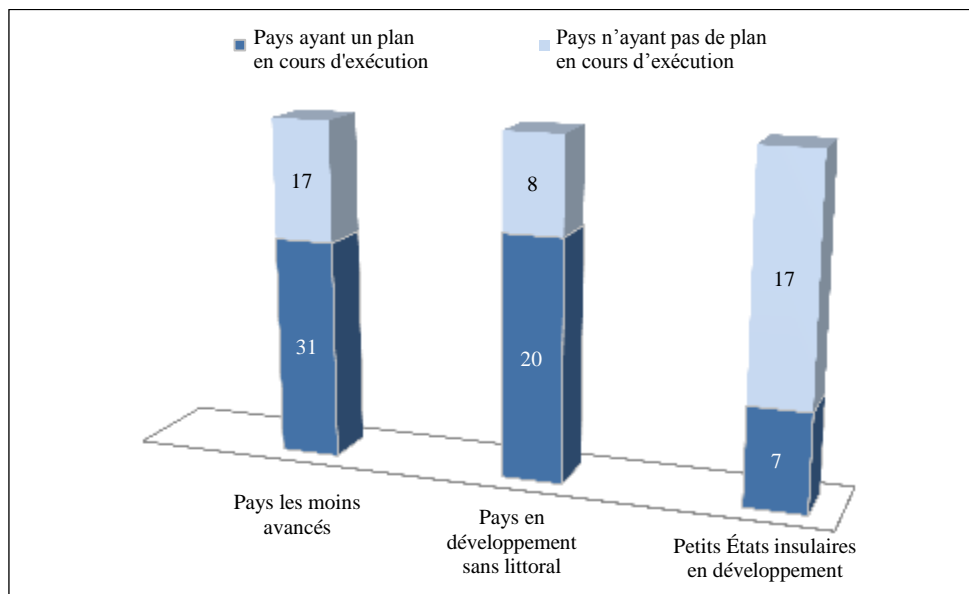
a) Le renforcement des capacités de produire des données statistiques fiables, pertinentes et de qualité;

- b) L'amélioration des infrastructures permettant de produire des données statistiques;
- c) L'amélioration de la coordination entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques;
- d) L'identification des besoins et des lacunes en matière de statistiques à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030;
- e) L'exploration de nouvelles sources de données, notamment les mégadonnées;
- f) La mobilisation de ressources humaines et financières suffisantes;
- g) La prise en compte des objectifs de développement durable dans les cadres nationaux de développement.

35. Dans la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, les États Membres sont convenus de renforcer les moyens statistiques des pays en développement et ont souligné l'importance de disposer en temps utile de données de qualité, qui soient facilement accessibles et fiables, pour mesurer les progrès accomplis, éclairer la prise de décisions et garantir qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte (voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale, par. 48). Les représentants des organismes nationaux de statistique interrogés ont jugé qu'il était essentiel de donner à ces derniers plus de moyens pour produire des statistiques fiables et de qualité et qu'il fallait s'employer à déterminer les besoins prioritaires en matière d'appui en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.

36. Le personnel des commissions régionales et des organismes nationaux de statistiques et d'autres parties intéressées étaient tous de l'avis qu'il fallait s'attendre à une multiplication des demandes d'aide en matière de production, de diffusion et d'exploitation des statistiques, compte tenu en particulier des cibles 17.18 et 17.19 des objectifs de développement durable, dans lesquelles il est directement fait référence à la nécessité de renforcer les capacités dans l'optique de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données fiables et de qualité aux fins du suivi et de la responsabilisation. Comme il ressort de la figure IV, les États Membres ne disposent pas tous des mêmes capacités en matière de statistique. En effet, sur les 100 pays classés comme pays les moins avancés, pays en développement sans littoral ou petits États insulaires en développement, 42 ne disposaient en 2015 d'aucun plan national de statistique.

Figure IV
Existence d'un plan national de statistique en cours d'exécution dans les pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement, 2015



Source : Organisation des Nations Unies, « Goal 17: Strengthen the means of implementation and revitalize the Global » (« Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser »). Disponible à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/sdgs/report/2016/goal-17/>.

37. Même s'ils disposent d'un plan national de statistique en cours d'exécution, certains pays font face à des lacunes et des difficultés, qui tiennent notamment à la nécessité d'intégrer les objectifs de développement durable dans leur plan national de développement, leur plan national de statistique et leur stratégie nationale de développement de la statistique. Si de l'aide continuera d'être nécessaire dans tous les domaines d'activité de la statistique, on s'attend à une demande plus marquée dans des domaines moins développés, notamment ceux liés aux questions d'égalité des sexes et d'environnement, compte tenu du fait que plus de la moitié des 230 indicateurs des objectifs de développement durable sont liés d'une manière ou d'une autre aux statistiques de l'environnement et que les besoins de statistiques ventilées par sexe ne se limitent pas uniquement à l'objectif 5 relatif à l'égalité des sexes. La quasi-totalité des représentants des organismes nationaux de statistique interrogés ont reconnu que l'intérêt porté à ces domaines était récent, voire nouveau, et que les commissions régionales devraient par conséquent y attacher une attention particulière.

Actuellement, les commissions régionales ne disposent pas de moyens suffisants pour répondre à l'augmentation des besoins en matière d'appui statistique

38. Les commissions régionales ne sont pas dotées de suffisamment de moyens pour répondre aux besoins de statistique qui, depuis l'adoption du Programme 2030, n'ont jamais été aussi vastes. Les représentants des organismes nationaux de statistique interrogés ont fait savoir qu'il arrivait qu'en raison du manque de moyens, les demandes d'aide concernant des statistiques essentielles ne soient pas traitées dans les délais. Dans les cinq commissions régionales, les représentants des organismes nationaux de statistique et le personnel des commissions régionales

interrogés ont indiqué que l'obstacle principal à la fourniture d'un appui fiable et efficace aux États Membres était le manque de moyens et de ressources, qui empêchait de répondre adéquatement aux demandes, notamment celles concernant des statistiques essentielles. Les organismes nationaux de statistique interrogés ont indiqué que les principaux défis que les commissions régionales devraient relever pour apporter de l'appui aux États Membres concernant le Programme 2030 auraient trait à la faible coordination entre les agences (27 %) et au manque de ressources (27 %). Eu égard à l'augmentation des demandes qui est à prévoir dans tous les domaines, les ressources actuelles sont limitées, en dépit des multiples appels lancés par plusieurs organismes de statistique pour que des ressources suffisantes soient mobilisées⁵. À l'heure actuelle, les commissions régionales affectent en moyenne 6,8 % de leur budget total aux sous-programmes relatifs à la statistique. Le Département des affaires économiques et sociales y consacre 21 % de son budget⁶.

39. Davantage de ressources ont été consacrées à des domaines clés de la statistique qui sont moins développés, mais elles sont restées limitées. Par exemple, la CEPALC avait nommé depuis peu un spécialiste P-4 chargé des statistiques de l'environnement et la CESAP avait recruté un conseiller régional sur les statistiques de l'environnement. À la CEE, un seul fonctionnaire était chargé des statistiques de l'environnement, tandis qu'à la CEA et la CESAO, le fonctionnaire chargé de cette question ne s'en occupait qu'à temps partiel. En 2016, un projet du Compte pour le développement intitulé « Programme relatif à la statistique et aux données » a été approuvé pour doter les commissions régionales de ressources financières supplémentaires à titre temporaire afin qu'elles puissent renforcer les capacités des États Membres dans le contexte des objectifs de développement durable. Toutefois, ces fonds sont destinés à couvrir les activités opérationnelles uniquement, et pas les dépenses de personnel liées au renforcement des capacités.

40. Compte tenu de l'augmentation de la demande de statistiques découlant du Programme 2030, les organismes nationaux de statistique ont réclamé davantage d'aide pour recenser leurs besoins et leurs capacités dans le contexte des objectifs de développement durable; en conséquence, les commissions régionales ont pris conscience de la nécessité de définir une stratégie claire pour répondre à ces besoins et ainsi apporter un appui plus efficace aux pays membres. Certaines d'entre elles ont commencé à faire un état des lieux en la matière et à recenser les points forts et les bonnes pratiques qui peuvent être mis en avant entre les régions et à l'intérieur de celles-ci : la CEPALC a procédé à une enquête auprès des États Membres, tandis que la CESAP et la CEE ont lancé des consultations intergouvernementales dans l'optique d'établir des feuilles de route régionales concernant la production de statistiques dans le contexte des objectifs du développement durable. Le personnel des commissions régionales interrogé estimait qu'un état des lieux complet permettrait aux commissions régionales d'évaluer les nouveaux besoins, d'y adapter leurs plans de travail et d'optimiser l'incidence de leurs activités.

Le rôle potentiel des mégadonnées et leurs répercussions éventuelles sur les travaux des commissions régionales en matière de statistique évoluent

41. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/313, les États Membres ont souligné qu'il importait de tirer profit des nouvelles sources de données pour répondre aux

⁵ Parmi les exemples récents, on peut citer les appels lancés par les organismes de statistique de la CEPALC, la CEA et la CESAO.

⁶ Le sous-programme du Département des affaires économiques et sociales relatif à la statistique est doté d'un budget de 34,85 millions de dollars et de 122 postes.

besoins des utilisateurs, en exploitant en particulier les données issues de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé. Compte tenu de l'augmentation de la demande de statistiques et du manque de capacités et de ressources, il faudra prendre des mesures déterminantes afin de changer la façon dont les données et les statistiques sont produites et diffusées pour compléter les informations sur la base desquelles des décisions sont adoptées. Toutefois, les représentants des organismes nationaux de statistique interrogés ont indiqué que la plupart des systèmes statistiques nationaux, et en particulier ceux des pays en développement, ne disposaient pas encore des capacités ni des outils nécessaires pour exploiter les mégadonnées. Les progrès accomplis à cet égard par les commissions régionales étaient inégaux. Certaines commissions régionales, comme la CEE, avaient organisé des forums et des réunions consacrées aux mégadonnées dans le contexte de la modernisation de la statistique; la Commission africaine de statistique avait demandé au Secrétariat de trouver des moyens d'accroître l'utilisation des mégadonnées; et la CEPALC avait inscrit cette question à son budget. Plus récemment, les commissions régionales, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, avaient organisé des débats à l'échelle régionale avec les organismes nationaux de statistique pour mettre en lumière les avantages potentiels des mégadonnées. La CEE et la CESAP sont membres du Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle, qui s'intéresse aux avantages et aux inconvénients que peuvent présenter ces données; cependant, les parties interrogées ont souligné que chaque région devait progresser à son rythme et en étroite consultation avec les pays pour optimiser les avantages potentiels que les mégadonnées pourraient apporter à l'avenir. Les débats ont ensuite porté sur l'intégration de données de sources diverses (statistiques, administratives et géospatiales) et de sources nouvelles, notamment les mégadonnées.

E. Bien que des gains de productivité aient été réalisés grâce à la coordination dans les commissions régionales et entre celles-ci, des progrès restent à faire

Les divisions de statistique sont à l'écoute des demandes formulées en interne concernant la collecte, la diffusion et l'analyse de données, mais il reste des pistes à explorer pour améliorer la coordination et la collaboration internes

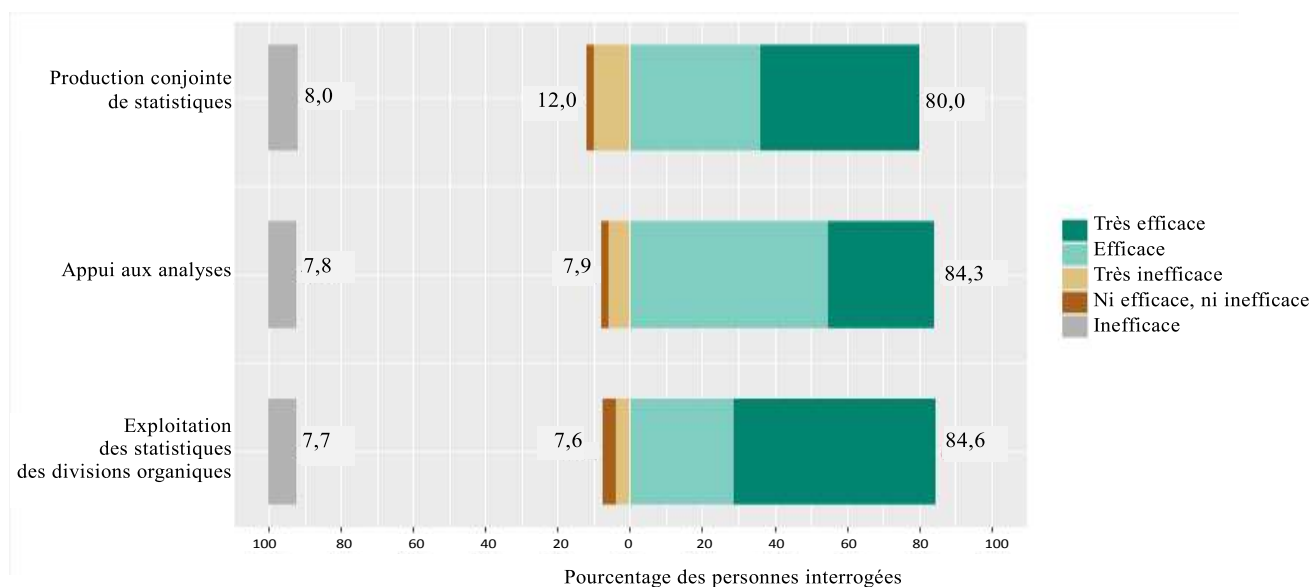
42. Outre leur collaboration avec des interlocuteurs institutionnels, les divisions de statistique travaillent au service d'autres divisions organiques des commissions régionales et remplissent généralement leurs objectifs à cet égard. La majorité du personnel des autres divisions organiques qui a répondu à l'enquête (80 %) est convenue que les divisions de statistique étaient très attentives à leurs demandes d'appui concernant leurs travaux analytiques, comme le montre la figure V. Elles ont par exemple contribué à leur publications phares, à leurs rapports thématiques et aux plateformes de diffusion en fournissant des données de référence essentielles obtenues auprès des organismes nationaux de statistique et d'autres sources, en validant des données et en normalisant les ensembles de données mondiales afin de mieux faire apparaître les spécificités de chaque région. Les fonctionnaires des commissions régionales ont donné des exemples de bonne collaboration et d'efficacité, concernant notamment des publications en série et des bases de données thématiques pour lesquels un appui statistique avait été nécessaire : le Panorama social de l'Amérique latine de la CEPALC; un rapport intitulé « Arab Society: compendium of demographic and social indicators » (répertoire de statistiques démographiques et sociales des sociétés arabes) de la CESA; l'Observatoire de l'égalité des sexes pour l'Amérique latine et les Caraïbes de la

CEPALC; et l'Asia-Pacific Energy Portal (portail sur l'énergie en Asie-Pacifique) de la CESAP. Les commissions régionales ont renforcé leurs activités consacrées à la statistique en intégrant des éléments et des analyses pertinents dans les bases de données⁷ et les annuaires statistiques gérés par leurs divisions de statistique.

Figure V

Opinion des fonctionnaires concernant la coordination interne entre les divisions statistiques et les autres divisions organiques

(Pourcentage)



Source : Enquête menée auprès des fonctionnaires des commissions régionales par le Bureau des services de contrôle interne.

43. Nonobstant ces exemples positifs, notamment l'utilisation par plusieurs divisions des bases de données centralisées de la CEE et de la CEPALC pour traiter et diffuser des données⁸, la collaboration entre les divisions de statistique et les autres divisions organiques n'est pas systématique. Près d'un tiers des fonctionnaires des commissions régionales interrogés (30 %) ont indiqué que lorsque les divisions recueillaient des données, certaines consultaient peu les divisions de statistique, tandis que d'autres prenaient la liberté de recueillir et de diffuser des données sans les faire valider par les divisions de statistique et sans les consigner dans les bases de données centralisées. Le personnel interrogé estimait que cela tenait à l'absence d'un dispositif ou protocole institutionnel visant à établir le dialogue. Ainsi, les commissions régionales ne disposent par exemple d'aucune procédure visant à assurer la consultation et la coordination sur les questions de statistique pour ce qui concerne les publications isolées. Les fonctionnaires des autres divisions qui ont été interrogés se sont dits conscients des risques encourus si les données n'étaient pas envoyées aux divisions de statistique pour validation : ils ont par exemple relevé des incohérences concernant les sources de données utilisées dans des publications phares, qui ont mis à mal l'harmonisation et la logique du propos. Par exemple, faute de transmission de données, les divisions d'une commission régionale ont demandé plusieurs fois les mêmes données aux États Membres et n'ont en outre pas consulté la division de statistique en amont.

⁷ Au mois de décembre 2015, quatre commissions régionales avaient mis en place des bases de données statistiques complètes et centralisées et assuraient leur entretien.

⁸ Par exemple, la base de données de la CEE sur les forêts et les transports.

Bien que des divisions aient collaboré dans certains cas pour rapprocher les utilisateurs et les producteurs de données, ceux-ci demeurent séparés

44. Il est impératif que les divisions d'une même commission régionale collaborent pour inciter les pays membres à exploiter davantage les statistiques. D'après certains des responsables des organismes nationaux de statistique interrogés, en collaborant dans l'optique de renforcer les capacités et de rapprocher les points de vue, des divisions avaient permis de renforcer la coordination entre les parties gouvernementales à l'échelle nationale et de mener des interventions plus significatives; en réunissant des représentants d'organismes nationaux de statistique et de ministères d'exécution, les divisions de statistique et d'autres divisions avaient permis de rapprocher les producteurs et les utilisateurs de statistiques. Entre 2012 et 2015, certaines commissions régionales avaient créé des groupes de travail qui relevaient de leur division de statistique et qui étaient composés de fonctionnaires issus de toutes les divisions⁹. Des représentants des divisions de statistique et d'organismes nationaux de statistique avaient également été invités à participer à des groupes d'experts d'autres comités sectoriels, notamment la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, à la CEPALC, et le Comité des forêts et de l'industrie forestière, à la CEE. Il y avait quelques bons exemples de mécanismes structurés ayant favorisé la présentation de rapports conjoints aux organes subsidiaires, notamment le groupe d'experts de la CESAP sur la statistique de la réduction des risques de catastrophe créé par la résolution 70/2 de la CESAP, qui comprenait des statisticiens et des spécialistes de la réduction des risques de catastrophe issus de sa Division des technologies de l'information et des communications et de sa Section de la réduction des risques de catastrophe; et un groupe de travail conjoint du Comité des politiques de l'environnement de la CEE et la Conférence des statisticiens européens, dont l'objet était d'accroître le nombre de statistiques de l'environnement produites dans certains États Membres et d'en améliorer la qualité.

45. Cependant, toutes les commissions régionales ne sont pas dotées de mécanismes de ce type. Les représentants des organismes nationaux de statistique interrogés ont jugé qu'il était nécessaire de suivre une approche multipartite plus intégrée pour rapprocher les producteurs et les utilisateurs de données.

Les moyens mis en place par les commissions régionales pour collaborer et mettre en commun leurs données d'expérience régulièrement sont limités

46. La collaboration entre les commissions régionales dans le domaine de la statistique s'est limitée principalement à 18 projets interrégionaux du Compte pour le développement¹⁰. En dehors de cela, les commissions régionales ont peu coopéré sur leurs priorités communes. Les efforts qui ont été déployés pour instaurer une collaboration systématique, par exemple en créant des groupes de travail interrégionaux de statistique ou en prenant des initiatives conjointes pour renforcer les capacités, sont restés sporadiques. On peut citer en exemple la collaboration de la CEE et de la CESAP sur les évaluations globales des systèmes statistiques nationaux et le renforcement des capacités en vue de mettre en œuvre le Système de comptabilité environnementale et économique (voir ECE/CES/2015/15). Actuellement, les commissions régionales n'échangent leurs connaissances qu'à l'occasion d'une réunion tenue tous les deux mois par téléphone entre les chefs des divisions de statistique et le responsable de la statistique du Département des

⁹ Par exemple, le Groupe de travail sur les statistiques ventilées par sexe de la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC.

¹⁰ Voir <http://www.un.org/esa/devaccount/projects/active/theme.html> et <http://www.un.org/esa/devaccount/projects/completed/theme.html>

affaires économiques et sociales. Les autres domaines thématiques, tels que les statistiques économiques, sociales ou les statistiques ventilées par sexe, ne font l'objet d'aucune coordination systématique. Il arrive que des commissions régionales coopèrent si une activité est organisée dans un pays couvert par plusieurs d'entre elles, mais cela reste ponctuel. Par ailleurs, le personnel des commissions régionales et du Département des affaires économiques et sociales a évoqué des risques de chevauchement : par exemple, plusieurs commissions régionales avaient organisé des activités de formation analogues sur le Système de comptabilité nationale 2008 dans les mêmes pays, qui étaient membres de deux commissions.

47. Pour ce qui concerne la collaboration entre des organismes des Nations Unies, certains groupes de travail thématiques ont été créés dans le cadre de mécanismes de coordination régionale, qui sont convoqués par les commissions régionales. Toutefois, ces mécanismes sont simplement l'occasion de débats techniques sur les objectifs de développement durable et ne sont pour l'instant pas suffisamment exploités pour favoriser la coopération entre les organismes. Les parties qui ont été interrogées ont également constaté qu'aux échelons régional et sous-régional, et même dans des organismes des Nations Unies de certaines régions, la coopération et la communication concernant les activités de statistique étaient limitées.

V. Conclusion

48. Les statistiques sont une part essentielle du programme de travail des commissions régionales, étant la clé de voûte de leurs activités visant à faciliter et à promouvoir le développement économique, social et écologiquement durable. Elles sont nécessaires non seulement pour suivre et mesurer les progrès accomplis en matière de développement, mais aussi pour aider les États Membres à procéder à des analyses et à élaborer des politiques en ce qui concerne les programmes et plans de développement nationaux. En combinant leurs points forts, à savoir leurs cadres intergouvernementaux, leurs mandats intersectoriels et leur capacité d'obtenir un consensus régional, les commissions régionales sont bien placées pour jouer un rôle moteur en faveur de l'amélioration de la qualité et de l'utilisation des statistiques officielles aux niveaux national et international et de la coordination des activités statistiques internationales.

49. Les commissions régionales sont bien parvenues à fournir un appui statistique aux États Membres et à intégrer leurs activités statistiques dans le contexte plus large de leurs programmes de travail généraux. Elles ont par ailleurs déterminé que l'un de leurs sept rôles principaux à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 serait de renforcer les capacités statistiques des États Membres à cette fin. Plus précisément, elles ont annoncé leur intention de fournir un cadre institutionnel global qui permettrait d'orienter le programme statistique régional, en aidant comme prévu les États Membres à produire des données statistiques et à recueillir, analyser, diffuser et communiquer ces données aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Elles ont en outre affirmé que les programmes statistiques devaient être axés sur la demande, c'est-à-dire être soutenus par l'adhésion pleine et entière des organismes nationaux de statistique.

50. Afin de jouer convenablement ce rôle, les commissions régionales devraient renforcer davantage leurs travaux statistiques. Compte tenu de la vaste portée des objectifs de développement durable, il faudra faire appel à des compétences dans un vaste ensemble de secteurs, notamment en matière de statistiques sociales, économiques et environnementales ainsi que de statistiques tenant compte de la problématique hommes-femmes. Il faudrait donc exploiter les possibilités de dialogue et de collaboration en vue d'étudier la façon dont les sources de plus en

plus diverses de données disponibles, y compris les mégadonnées, peuvent être utilisées plus efficacement, et la façon dont les données et les nouvelles sources peuvent être intégrées aux systèmes statistiques nationaux. Cela est essentiel au succès de la mise en œuvre du Programme 2030, en particulier sa dimension régionale. Les enseignements tirés des objectifs du Millénaire pour le développement en ce qui concerne la nécessité de disposer de systèmes solides permettant de suivre et de mesurer la réalisation des objectifs, ainsi que la nécessité d'avoir des indicateurs pertinents au niveau régional, devraient être appliqués dans la mise en œuvre du Programme 2030. Bien qu'il incombe aux États Membres d'assurer eux-mêmes le suivi de leurs progrès au regard des objectifs, l'appui fourni par les commissions régionales aux réseaux d'organismes nationaux de statistique est indispensable pour garantir que les outils, méthodes et moyens à la disposition des pays soient suffisamment fiables pour qu'ils soient en mesure de le faire.

51. Afin de répondre à l'augmentation de la demande d'appui statistique que le Programme 2030 devrait entraîner, il faudra mobiliser davantage de ressources, renforcer la coordination à la fois dans les commissions régionales et entre celles-ci et améliorer les synergies et les gains d'efficacité en ce qui concerne les priorités et les besoins communs. Il faudra également collaborer étroitement avec le Département des affaires économiques et sociales. Les possibilités offertes par les objectifs de développement durable ne pourront être pleinement exploitées que si des systèmes statistiques solides fournissent des statistiques officielles de qualité à cette fin.

VI. Recommandations

52. Le BSCI formule cinq recommandations principales à l'intention des commissions régionales, comme indiqué aux paragraphes 53 à 57 ci-dessous.

Recommandation 1 (par. 14 à 21)

53. Les commissions régionales devraient élaborer et appliquer une stratégie, y compris des directives et des recommandations, visant à renforcer la capacité des États Membres de diffuser et d'utiliser des statistiques au niveau national en tenant compte du contexte régional. Cela pourrait donner lieu aux activités connexe suivantes :

- a) Promouvoir la participation de fonctionnaires des ministères techniques ou de membres de comités techniques aux groupes de travail et équipes spéciales des organismes statistiques, notamment dans le cadre d'activités intersectorielles de renforcement des capacités qui rassemblent des producteurs et des utilisateurs de statistiques;
- b) Organiser des ateliers techniques qui traitent des méthodes nouvelles et de pointe de diffusion de données.

Indicateur de succès : mise au point d'une stratégie visant à renforcer les capacités des États Membres en matière de diffusion et d'utilisation des statistiques.

Recommandation 2 (par. 22 et 23 et 38 à 41)

54. Les commissions régionales devraient élaborer et appliquer une stratégie visant à renforcer leur capacité d'appui dans des domaines importants de la statistique, notamment les statistiques environnementales et les statistiques tenant compte de la problématique hommes-femmes, ainsi que les nouveaux domaines liés aux objectifs de développement durable. Cette stratégie devrait inclure des mesures visant à obtenir des ressources supplémentaires, selon qu'il convient, à embaucher

du personnel ayant des compétences dans les principaux domaines statistiques et à recruter temporairement des spécialistes et des conseillers régionaux.

Indicateur de succès : mise au point d'une stratégie visant à renforcer les capacités dans les domaines importants de la statistique.

Recommandation 3 (par. 34 à 37)

55. Les commissions régionales devraient élaborer des outils, directives, cadres et modèles propres à chaque région, en tenant compte des directives établies par le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21), afin d'aider davantage les pays membres à élaborer et à perfectionner leurs plans statistiques nationaux et leurs stratégies nationales de développement de la statistique et à y intégrer les objectifs, les priorités et les besoins du Programme 2030.

Indicateur de succès : nombre accru d'interventions concernant l'intégration des objectifs de développement durable aux plans statistiques nationaux.

Recommandation 4 (par. 42 à 47)

56. Les commissions régionales devraient renforcer leur coordination interne aux fins de la production et de la diffusion de données sectorielles en établissant notamment :

- a) Un plan clair sur les activités régionales dans le domaine de la statistique et l'échange régulier d'informations à ce sujet;
- b) Un plan biennal clair à l'échelle des commissions aux fins de la collecte de données, visant à recenser des sources de données communes et à éviter les doubles emplois;
- c) Une gestion et un suivi centralisés des données en vue de garantir une collaboration efficace lors de l'actualisation des bases de données des commissions régionales.

Indicateur de succès : mise au point de plans ou de protocoles de coordination interne.

Recommandation 5 (par. 42 et 43)

57. La coordination entre les commissions régionales devrait être davantage renforcée afin de permettre la mise en commun de connaissances et de données d'expérience sur les priorités thématiques communes, notamment grâce à des échanges périodiques d'informations et à une intensification des activités communes, lorsque cela est possible.

Indicateur de succès : organisation d'au moins une initiative annuelle de collaboration et d'échange entre les commissions régionales.

Annexe

Réponses des commissions régionales au rapport sur l'évaluation thématique

Les observations ci-après ont été transmises par les commissions régionales au sujet du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation thématique les concernant. Elles sont reproduites dans le présent document conformément à la recommandation du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, que l'Assemblée générale a faite sienne dans sa résolution [64/263](#).

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) remercie le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'occasion qui lui est donnée de faire des observations sur le rapport portant sur l'évaluation thématique des commissions régionales. Elle reconnaît l'importance de cette évaluation thématique et sait gré au BSCI de ses conclusions et recommandations détaillées.

La CESAO constate avec satisfaction que le rapport fait mention des points forts des commissions régionales et des principales difficultés auxquelles celles-ci font face pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international. Parmi les points forts cités dans le rapport on trouve l'appui efficace fourni par les commissions régionales aux États membres pour produire des statistiques de qualité et faciliter le dialogue, la prise de décisions et l'obtention d'un consensus sur l'application des normes statistiques mondiales et régionales. Dans son rapport, le BSCI met également en avant la façon dont les commissions régionales aident les États membres à établir des rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement et à se préparer au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il y prend note de la charge de travail accrue des commissions régionales, qui se préparent à assurer un suivi et un examen rigoureux de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Ayant examiné attentivement le rapport, la CESAO se félicite globalement de ses conclusions et recommandations, en particulier en ce qui concerne l'amélioration de l'intégration des objectifs de développement durable dans les plans statistiques nationaux, le renforcement des capacités des commissions régionales, l'appui à la diffusion et à l'utilisation des statistiques et le resserrement de la collaboration dans les commissions régionales et entre celles-ci. À cette fin, elle élabore actuellement un plan d'action détaillé, en s'appuyant sur les travaux en cours et en lançant de nouvelles activités comme suite à ces recommandations.

De façon générale, la CESAO souscrit aux recommandations contenues dans le rapport et souhaiterait faire les observations suivantes :

Observation générale

Affichant un taux de réponse de 29 % seulement (39 instituts sur 134), les résultats de l'enquête menée auprès des organismes nationaux de statistique ne sont pas nécessairement assez représentatifs pour qu'on puisse en tirer des conclusions probantes. Cette enquête est citée dans le rapport sans que l'on mentionne comme il se doit les limites potentielles d'un échantillon de taille relativement modeste.

Recommandation 1

Une approche intégrée du développement durable exigera que l'on puisse rapidement accéder aux statistiques et les utiliser grâce aux méthodes de diffusion

des données les plus avancées. La CESAO souscrit à cette recommandation et s'engage à promouvoir la participation des ministères techniques aux réunions pertinentes du Comité de statistique et des groupes de travail rassemblant des producteurs et des utilisateurs de données. À la CESAO, la Division de statistique travaille avec la Division de la technologie au service du développement en vue de concevoir et de mettre en place des ateliers portant sur les technologies.

Recommandation 2

Pour mettre en œuvre le Programme 2030 exige de renforcer les moyens à l'appui des principales statistiques. De manière générale, la CESAO souscrit à cette recommandation et mettra à profit le Compte pour le développement et des ressources extrabudgétaires afin de renforcer ses capacités dans des domaines importants de la statistique, notamment les statistiques sur l'environnement et les statistiques tenant compte de la problématique hommes-femmes. Dans le même temps, elle estime que la structure globale des ressources consacrées aux statistiques serait mieux évaluée dans le cadre d'un examen de l'ensemble des ressources statistiques au Secrétariat de l'ONU, y compris les ressources dans les commissions régionales et au Département des affaires économiques et sociales.

Recommandation 3

La CESAO souscrit à la recommandation et convient en particulier qu'il importe d'aider davantage les États membres à élaborer et à améliorer leurs plans statistiques nationaux et leurs stratégies nationales de développement de la statistique. Elle continuera d'évaluer les systèmes statistiques nationaux et établira des directives et des documents techniques en vue d'appuyer l'intégration des objectifs de développement durable aux plans statistiques nationaux.

Recommandation 4

La CESAO souscrit à la recommandation tendant à renforcer la coordination interne dans la Commission et tirera parti de l'ouverture d'un nouvel entrepôt de données servant à la collecte et à la diffusion de données statistiques à cette fin.

Recommandation 5

La CESAO souscrit à cette recommandation et estime qu'il est très utile de poursuivre la mise en commun des informations et des connaissances entre les commissions régionales concernant des priorités et des domaines d'intérêt communs. Elle s'emploiera activement à dialoguer avec toutes les commissions régionales, en particulier à collaborer avec la Commission économique pour l'Afrique afin de soutenir les États membres communs.

Pour conclure, la CESAO remercie le BSCI de ce rapport d'évaluation complet. Les conclusions et recommandations qu'il y a formulées lui seront utiles pour sa réflexion sur les stratégies et les modalités à appliquer en vue d'affiner ses produits et services.

Commission économique pour l'Europe

La Commission économique pour l'Europe (CEE) apprécie les efforts faits par le BSCI pour intégrer à l'examen les travaux statistiques de la Commission. Les observations formelles de la CEE concernant le rapport sont formulées ci-après.

La CEE se félicite de ce rapport bien écrit, dont les auteurs prennent note du rôle et de l'importance des travaux statistiques dans les commissions régionales. Le BSCI y demande que davantage de ressources soient affectées aux travaux

statistiques, ce dont la CEEE se félicite, en particulier compte tenu de l'importance des statistiques et des données dans le cadre des objectifs de développement durable.

À la CEE, la production de statistiques et la diffusion de données concernent tous nos sous-programmes, et pas seulement le sous-programme de statistique. Même si nous tenons compte du champ d'application de cette évaluation thématique et des limites inhérentes aux rapports de ce type, il nous semble que les sous-programmes de l'énergie durable, de la foresterie, des transports et de l'environnement produisent tous dans le cadre de leurs attributions des données statistiques de base qui ont un lien direct avec les objectifs de développement durable et qui ne sont malheureusement pas suffisamment pris en compte dans le rapport final. Leur prise en considération est importante sachant qu'il est impératif de rendre accessibles des données de haute qualité pour aider les États membres à faire rapport sur le vaste ensemble de domaines thématiques figurant dans les objectifs de développement durable.

Nos réponses relatives à chaque recommandation sont les suivantes :

Recommandation 1

Nous acceptons cette recommandation et vous informons que la CEE a récemment finalisé et publié un document contenant des recommandations visant à promouvoir, à mesurer et à communiquer l'utilité des statistiques officielles, notamment huit recommandations stratégiques à l'intention des pays.

Recommandation 2

Nous acceptons cette recommandation et établirons une stratégie visant à renforcer la capacité d'appui dans des domaines importants de la statistique dans la région de la CEE.

Recommandation 3

Nous acceptons cette recommandation et examinerons nos mesures actuellement en place dans ce domaine afin de déterminer où il faudrait intervenir en vue d'intégrer les objectifs de développement durable dans les plans statistiques nationaux, en utilisant les ressources existantes, y compris notre budget ordinaire consacré à la coopération technique.

Recommandation 4

Nous acceptons cette recommandation et engagerons une discussion avec d'autres commissions régionales afin d'élaborer un plan d'action pour la CEE.

Recommandation 5

Nous acceptons cette recommandation et, dans le cadre plus large de la coopération des commissions régionales, examinerons les possibilités pour améliorer la collaboration, dans les limites des ressources existantes.

Nous fondant sur les précisions communiquées par votre bureau le 1er mars 2017, nous mettrons au point le plan d'action relatif aux recommandations et reviendrons vers vous.

La CEE saisit cette occasion pour remercier le BSCI de la démarche collaborative et constructive qu'il a adoptée lors de cet examen et d'autres évaluations récentes de la Commission.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) se félicite de ce rapport complet, dont les auteurs reconnaissent l'importance des travaux statistiques réalisés par les commissions régionales. Elle accepte ces recommandations et établira un plan d'action y relatif assorti d'un calendrier précis aux fins de la mise en œuvre.

La CEPALC saisit cette occasion pour remercier le BSCI de la démarche collaborative qu'il a adoptée lors de cette évaluation.

Recommandation 1

La CEPALC accepte cette recommandation. En Amérique latine et dans les Caraïbes, les États membres de la Conférence statistique des Amériques et la CEPALC définissent actuellement cette stratégie de concert. Toutefois, des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour financer la participation d'un nombre plus élevé de membres des services organiques et techniques nationaux à des ateliers régionaux.

Recommandation 2

La CEPALC accepte cette recommandation. Elle travaille déjà sur une stratégie visant à renforcer ses capacités à l'appui des statistiques relatives à l'environnement, à la problématique hommes-femmes et à d'autres domaines nouveaux. Toutefois, la pleine mise en œuvre de cette stratégie exige des ressources supplémentaires pour financer l'embauche ciblée et le recrutement temporaire.

Recommandation 3

La CEPALC accepte cette recommandation. Dans le cadre de la Conférence statistique des Amériques, elle travaille déjà avec les États membres en vue d'élaborer des outils, des directives, des cadres et des modèles servant à appuyer la conception et le perfectionnement de leurs plans statistiques nationaux afin de prendre en compte les objectifs de développement durable.

Recommandation 4

La CEPALC applique déjà cette recommandation. Le projet de gouvernance CEPALSTAT a été mis au point en 2010 et un groupe de travail, coordonné par la Division de statistique, contrôle les bases de données statistiques en place à la CEPALC afin d'éviter les doubles emplois. La Commission œuvrera à perfectionner les plans et protocoles en vue d'améliorer la coordination interne, selon que de besoin.

Recommandation 5

La CEPALC accepte cette recommandation. Les commissions régionales ont déjà mis en place des mécanismes pour échanger régulièrement des informations et améliorer la coordination, tels que les conférences téléphoniques bimensuelles entre les commissions régionales et le Département des affaires économiques et sociales et des réunions parallèles lors des sessions de la Commission de statistique. La CEPALC continuera à rechercher les possibilités d'échanger avec d'autres commissions régionales davantage de connaissances et de données d'expérience sur les priorités thématiques communes. Toutefois, des ressources supplémentaires seront nécessaires pour financer l'organisation d'un événement ou d'une initiative qui exigerait que des membres du personnel se rendent dans d'autres lieux d'affectation.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) n'a pas d'autres commentaires sur le rapport et souscrit à ses conclusions et recommandations. Elle élaborera un plan d'action indiquant les mesures concrètes qui seront prises en vue de donner suite à ces recommandations, assorti d'un calendrier précis de mise en œuvre.

Nous tenons à exprimer officiellement notre reconnaissance à l'équipe d'évaluation pour avoir adopté une démarche participative et consultative lors de la préparation et de la conduite de l'évaluation.

Commission économique pour l'Afrique

Nous avons reçu le projet de rapport sur l'évaluation. Nous l'avons examiné et sommes d'accord avec les recommandations formulées par les évaluateurs. Nous pensons qu'en mettant en œuvre ces recommandations, la CEA renforcera davantage son appui aux États membres dans les nouveaux domaines statistiques.
